

Solutions acoustiques, plus de confort, moins de nuisances

Fondée en 2010 par Nicolas Buffard, la société Créacoustic s'emploie à élaborer pour le compte d'industries situées partout en France des solutions optimales et dédiées en termes d'acoustique. Objectifs affichés ? Réduire les niveaux sonores d'une part, optimiser le confort et donc la performance des collaborateurs d'autre part. De quoi est-il question précisément ? Quels sont les enjeux auxquels les équipes de Créacoustic se doivent quotidiennement de répondre ? Et quelle est la finalité de leur action ? Nicolas Buffard nous répond.

À la question : « comment gérer les bruits au sein des industries en prenant en compte les contraintes de ces dernières, les enjeux sécuritaires, leurs process de production, ainsi que leurs contraintes d'accès ? », Nicolas Buffard, 22 années d'expertise à son arc en matière d'acoustique industrielle, répond d'emblée : « Notre mission consiste à réduire les niveaux sonores des usines au sein desquelles nous sommes amenés à intervenir. Selon les cas, nous traitons les machines, les bâtiments. Quand cela s'avère trop contraignant, nous concevons, des salles de contrôle insonorisées destinées à écarter et protéger les collaborateurs de la ligne de production. Il est essentiel si ce n'est primordial d'intégrer les aspects comportementaux et donc humains dans notre démarche. Traiter le bruit aujourd'hui repose sur le fait de prendre en compte les contraintes de production, de maintenance et de l'environnement de travail des effectifs. Lorsque nous élaborons notre offre, toute la question tient au fait d'évaluer ces différents aspects afin de fournir une solution globale, optimale, adaptée et donc dédiée. Autant de solutions qui devront répondre aux obligations de la réglementation en vigueur ». Concrètement, l'expertise développée par les équipes de Créacoustic (4 collaborateurs à ce jour) consiste à traiter le bruit de deux manières. Soit en intervenant directement sur l'outil de production en faisant en sorte d'atténuer les nuisances sonores au travers de solutions dites de capotage. Soit, lorsque cela s'avère impossible, en mettant en place des procédures de traitement partiel des



> Nicolas Buffard

niveaux sonores. Comment ? En intervenant sur les murs et les plafonds des bâtiments par exemple et en déployant des solutions qui ont pour but « d'absorber » le bruit. Deux expertises mais une seule finalité. Celle de miser sur une approche globale des problématiques rencontrées par les industriels en prenant en compte, naturellement, les réglementations en vigueur. C'est le cas notamment du décret datant du 20 juillet 2006 relatif aux prescriptions de sécurité et de santé applicables en cas d'exposition des travailleurs aux risques dus au bruit. Lequel définit, entre autres, les niveaux de bruit auxquels les travailleurs sont exposés. Il implique que les niveaux d'exposition hebdomadaire aux bruits ne dépassent pas la valeur limite d'exposition de 87 dB(A) d'une part, que des mesures appropriées soient prises afin de réduire au minimum les risques associés à ces activités d'autre part. D'où la nécessité d'accompagner les industriels dans cette mise en conformité. Un point dont ils ont, bien souvent, parfaitement pris la mesure, mais

pour lequel il convient néanmoins de les conseiller comme il se doit pour mettre en place les solutions qui s'imposent. Le traitement de l'acoustique ne devant, à aucun moment, pénaliser ni même freiner les lignes de production.

Créacoustic Les chiffres & dates clés !

1994 : correspond aux débuts de Nicolas Buffard dans le domaine de l'acoustique au sein de la société Lénisol située à Evry.

2010 : date de fondation de la société Créacoustic par Nicolas Buffard.

1 300 000 : soit le chiffre d'affaires prévisionnel en euros sur l'exercice 2016.

94 000 : soit le budget global alloué en euros en matière de Recherche & Développement entre 2015 et 2016.

2015 : Créacoustic reçoit le prix « Coup de Coeur de L'Économie », catégorie « innovation » décerné par la CGPME.





L'art... et la manière !

Nicolas Buffard tient à le souligner. Si le marché qu'il a pris le parti d'investir il y a plus de 20 ans – celui des études, du calcul et du traitement des problématiques acoustiques des industriels – se révèle particulièrement concurrentiel, il convient, selon lui, d'apporter un regard global sur les enjeux dudit secteur. Comment ? En adressant aux organisations une expertise pluridisciplinaire (acoustique, thermique, aéralique, mécanique etc.). L'objectif étant de proposer un panel de compétences qui dépassent le cadre du métier d'acousticien pour justement répondre à tous les enjeux des acteurs en question. Mais ce qui fait la force de Créacoustic aujourd'hui sur son marché tient en un mot : innovation ! « Notre volonté d'innover fait partie de notre leitmotiv. Tout comme notre souhait de continuer à produire nos solutions en France », commente Nicolas Buffard. Et de préciser : « Pour réussir ce double pari, nous avons pris le parti d'investir dans la formation de nos collaborateurs, mais également dans des projets de R&D. Prototypes testés en laboratoires et logiciels

de calculs par éléments finis nous permettent de réaliser des simulations de mécanique des fluides par éléments finis pour nos gammes de silencieux (ventilation, turbine à gaz, groupes électrogènes, détente vapeur). C'est également le cas de notre outil de modélisation et de calcul acoustique par éléments finis qui, lui, permet de simuler la propagation du bruit dans un fluide et d'optimiser, ainsi, les atténuations à mettre en place. À cela s'ajoute un logiciel de modélisation de parois multicouches destiné, cette fois, aux capotages et cloisons. Il offre la possibilité d'optimiser le couple « atténuation/coût » des parois à mettre en place. Autant de technologies développées qui nous permettent de concevoir des solutions innovantes pour le compte de nos clients et de servir, ainsi, les intérêts de confort et de productivité des industriels auxquels nous nous adressons ». De fait, au-delà de l'expertise technique, au-delà de l'accompagnement quant au choix de solutions globales et optimales appliquées aux différents environnements clients, il s'agit, bien souvent, de proposer des solutions qui intègrent des contraintes auxquels les industriels eux-mêmes ne pensent pas forcément. Une appréhension fine des enjeux de ces

derniers dont la finalité tient au fait d'atténuer, le plus possible, le niveau sonore des installations. Et une expertise que Nicolas Buffard et ses équipes ne peuvent envisager que sous le signe de l'accompagnement, de l'écoute, du conseil et du suivi pour apporter du confort aux collaborateurs qui travaillent au cœur des industries. C'est là la finalité de leur action ! On comprend, dès lors, mieux pourquoi, Créacoustic a reçu en 2015 le prix « Coup de Coeur de L'Économie - catégorie « innovation » décerné par la CGPME. De quoi donner à ces spécialistes des solutions acoustiques - lesquels seront, d'ailleurs, présents au salon PREVENTICA les 4, 5 et 6 octobre 2016 à Rennes afin de rencontrer les industriels et les acteurs de la prévention - l'envie de continuer sur leur lancée. Comment ? En continuant à développer des solutions innovantes conçues au regard des besoins et des enjeux de leurs clients industriels. Une nouvelle gamme de produits d'insonorisation est, d'ailleurs, prévue pour la fin 2016. Le bien être des collaborateurs en point d'orgue. ▀

